

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 17 (1866)
Heft: 4

Artikel: Jubilé semi-séculaire de l'académie de Tharand
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-783992>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jubilé semi-séculaire de l'académie de Tharand.

Les protecteurs et les amis de notre académie, les anciens et les nouveaux élèves sont informés que cette fête commémorative commencera le 17 juin, à 9 heures du matin, par un service divin; vers midi aura lieu la cérémonie principale, et vers 4 heures le banquet. Comme la fête durera plus d'un jour, les invités qui désireraient loger à Tharand (il y a des trains de nuit pour Dresde) sont priés de se faire inscrire auprès du comité sous-signé au plus tard jusqu'au 1^{er} juin. On est prié d'apporter des photographies pour former un album de fête.

Tharand, mars 1866.

Pressler. Roch. Stöckhard.

N.-B. La rédaction est disposée à recevoir les inscriptions de ceux qui désireraient participer à la fête, et à prendre les mesures nécessaires pour que le voyage puisse se faire en commun.

LABORATOIRE DE CHIMIE annexé à l'école d'agriculture de la Rütli.

Aux termes de la loi du 14 décembre 1865, il doit être annexé un laboratoire d'expériences chimiques à l'école d'agriculture de la Rütli. Cet établissement a une double tâche à remplir dans l'intérêt de notre agriculture:

Il est destiné, d'une part, à l'étude des bases scientifiques de l'agriculture et à l'application pratique des résultats obtenus; d'autre part, il se charge de faire des analyses chimiques pour les autorités, les sociétés et les particuliers, et de déterminer la valeur des matières et produits agricoles bruts, de toute espèce.

Le laboratoire des expériences chimiques est maintenant ouvert; il a pour directeur M. Othon Lindt de Berne.

Chaque cultivateur pourra dorénavant faire procéder, contre une rétribution équitable, à une analyse chimique consciencieuse de toutes les espèces de terrains, engrais, plantes fourragères, fibres végétales, céréales, liquides, etc., dont il a intérêt à connaître la composition. Les travaux sont classés comme suit: